

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2025-037

OBJET : Travaux de remplacement de chéneaux et de nettoyage de façade
- 15 Boulevard de la République -

Le Maire de la Commune de VILLEMUSTAUSOU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-4,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R413-1,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,
Vu les travaux de remplacement de chéneaux et de nettoyage de façade par l'entreprise plomberie - chauffage du trapel (11620 VILLEMUSTAUSOU) ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de remplacement de chéneaux et de nettoyage de façade qui seront réalisés au 15 Boulevard de la République, le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit aux abords du chantier, la circulation des véhicules de toutes catégories sera possible sur la contre allée le **14/04/2025 de 08h00 à 17h00.**

Article 2 : La signalisation et la pré signalisation réglementaires, conformes aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} & 8^{ème} partie), seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbiel, Mme la Directrice Générale des Services, MM. les Agents de Police Municipale, M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Villemoustaussou le 20 mars 2025

Pour le Maire
Bruno Giacomel
Bruno GIACOMEL

